

1998. 361

CID

97/98

DIVISION .A

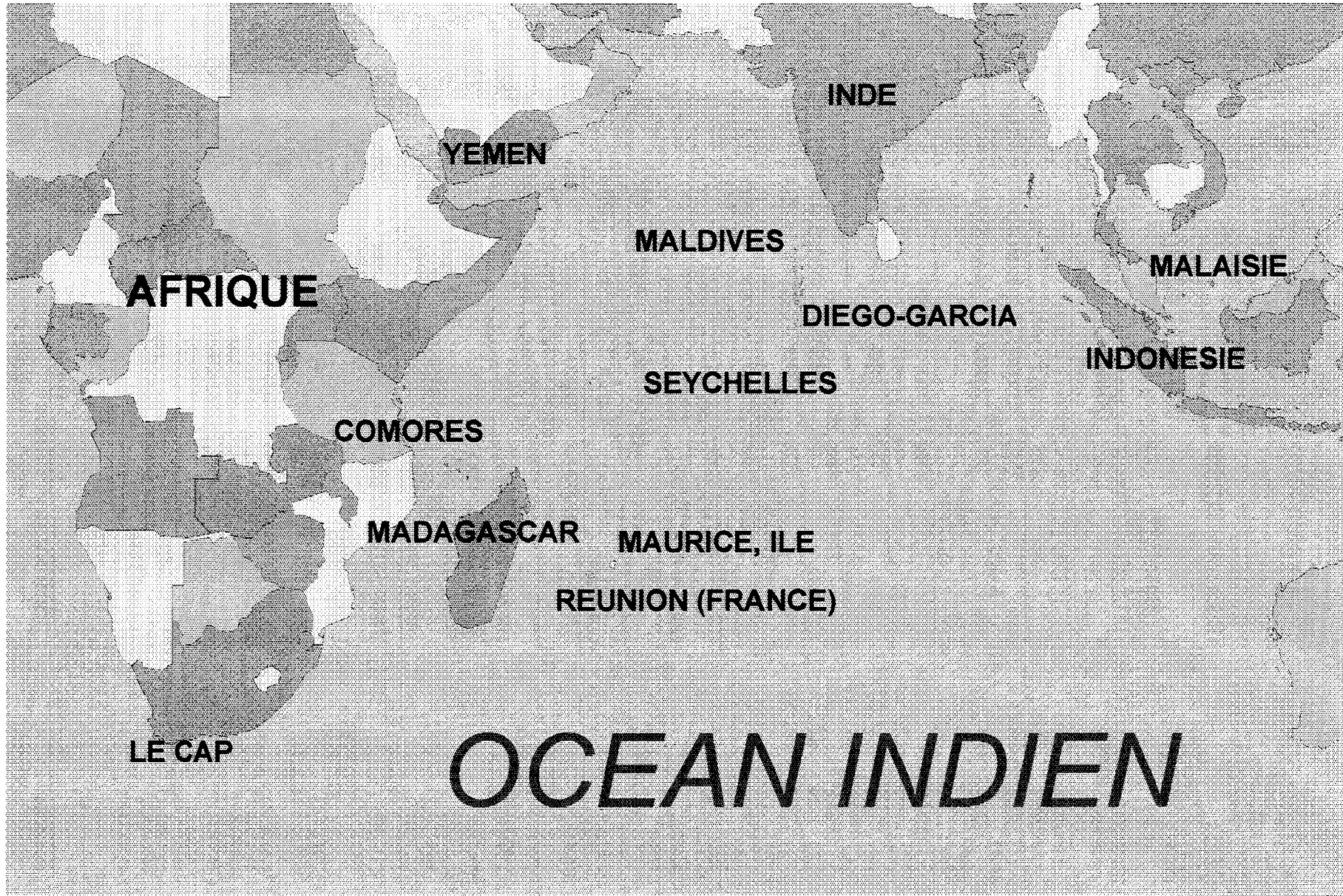
GROUPE A.1

**GÉOPOLITIQUE RESTREINTE
DES ILES DE L'OCEAN INDIEN**

(mémoire de géopolitique)

**Colonel RABARISOA Ranto
10 décembre 1997**

1998-361



AFRIQUE

YEMEN

INDE

MALDIVES

MALAISIE

DIEGO-GARCIA

INDONESIE

SEYCHELLES

COMORES

MADAGASCAR

MAURICE, ILE

REUNION (FRANCE)

LE CAP

OCEAN INDIEN

.INTRODUCTION.

.Historiquement, les Européens se sont tardivement intéressés à l'Océan Indien. Les Portugais, au XVIème siècle, empruntent les premiers la route du Cap pour aller en Orient et évitent ainsi la Méditerranée orientale tenue par les Musulmans depuis la prise de Constantinople. Au début du XIXème siècle, l' Empire Britannique a sous sa domination tous les pays situés au nord de l'Océan Indien, de Suez à Singapour, sauf l'Arabie turque et quelques principautés musulmanes de la péninsule arabe. Lorsque la France fonde la Compagnie des Indes Orientales, sa présence sera limitée aux cinq comptoirs indiens (Chandernagor, Mahé, Carical, Pondichery et Yanaon) et aux îles Mascareignes. En revanche, à la fin du XIXème siècle, les Français s'installent à Obock et Djibouti (1884-1887), à Mayotte (1841), puis étendent leur protectorat à l'ensemble des Comores (1886). Enfin, la conquête de Madagascar est réalisée en 1895 sous la pression des colons de la Réunion et des hommes de mer, souhaitant la possession d'un bon port dans la région après la perte de Port-Louis.

Les Européens, semble-t-il, n'auraient jamais souhaité, au départ, coloniser des territoires. L'Océan Indien reste pour eux, au XVIIIème siècle, « un champ de rivalités commerciales, bien plus qu'un espace à organiser ». C'est pour s'assurer la maîtrise de l'océan qu'ils ont établi des points d'appui sur les côtes, et pour garantir la sécurité de leurs approvisionnements qu'ils en sont venus à conquérir des terres.

La deuxième guerre mondiale marque la fin de l'expansion territoriale européenne dans l'Océan Indien, comme partout dans le monde. Après 1945, le mouvement de décolonisation mène la plupart des possessions coloniales de la région à l'indépendance. Des acteurs plus ou moins puissants, plus ou moins stables s'y multiplient. Nombreux des nouveaux Etats adhèrent au mouvement des Pays- Non-Alignés, et souhaiteraient voir les Grandes Puissances disparaître de l'Océan Indien. Ce problème est périodiquement évoqué au sein des Nations-Unies depuis la Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix.

Mais les Occidentaux ont maintenu leur présence dans l'Océan Indien en conservant des possessions coloniales et en établissant des relations privilégiées avec les nouveaux Etats nés de la décolonisation.

Parmi ces Etats figurent Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores et Maldives, des îles-nations de superficies différentes, mais qui souffrent en commun, bien qu'à des degrés divers, d'une économie sous-développée, qui les place dans une situation de dépendance vis-à-vis des pays industrialisés, et du marché international. D'autant qu'elles ne sont que des pays producteurs de matières premières, minérales ou agricoles. L'île de la Réunion ,elle, reste encore entièrement une possession française.

Ce qui va suivre parlera donc de la situation géopolitique de ces îles, baignant dans l'Océan Indien, mais tributaires encore de leurs relations avec leurs anciennes puissances colonisatrices malgré leur indépendance.

Madagascar, qu'on appelle également « la grande île », est en fait presque un mini-continent avec ses 587000 kilomètres carrés de superficie, soit la France et le Bénélux, pour 13 millions d'habitants environ. C'est une terre ancienne puisqu'elle semble avoir été rattachée, il y a des millions d'années, au « continent de Gondwana », qui aurait regroupé le sud de l'Inde, voire l'Australie, dont elle aurait été séparée par le phénomène de « la dérive des continents ».

En apparence, la géographie de l'île est simple. Du nord au sud, son centre est totalement parcouru par ce qu'on appelle les hauts plateaux, plutôt constitués par une série de bassins entourés et séparés par des chaînes montagneuses assez élevées. Les côtes sont elles, très différentes l'une de l'autre. A l'est, elle est relativement réduite, coincée entre le rebord des hauts plateaux qui descend très rapidement en une série de montagnes, et l'Océan Indien proprement dit. Par contre à l'ouest et vers le sud, les hauts plateaux descendent plus lentement sur ce qui devient une vaste plaine souvent entrecoupée de massifs montagneux moins élevés, ou des causses.

Bien que Madagascar soit très proche de l'Afrique, les langues, les races et les cultures de ses habitants ne s'y rattachent que de très loin. En effet, elle a bénéficié, grâce aux migrations à travers l'Océan Indien, de nombreux apports de l'Asie tropicale. En fait, il y a eu au cours des siècles, de nombreux mélanges, en particulier avec des populations venues d'Afrique, des arabes descendus depuis le Yémen et passant par les Comores. Et qui dit insularité, dit isolement de populations. Ne se sentant ainsi ni africains ni asiatiques, mais ne pouvant s'imposer comme puissance régionale, les Malagasy tendent à se replier sur eux-mêmes. Les conflits entre ethnies frontalières, typique de l'Afrique, leur sont étrangers.

L'histoire contemporaine de Madagascar, est fortement marquée par sa colonisation par la France pendant plus de 60 ans (1895 à 1960). Après l'indépendance octroyée en 1960, la France est restée très proche de son ancienne colonie, considérant qu'elle a encore un rôle à jouer pour aider le jeune état. Et en raison de liens historiques, il est naturel pour le jeune Etat de rechercher d'abord une coopération avec son ancienne métropole.. Ainsi l'accord de coopération en matière de politique étrangère prévoit la réalisation d'une politique concertée, tandis que l'accord de défense pose le principe de l'aide mutuelle et de la défense commune. Comme dans tous les autres nouveaux Etats indépendants, la création d'une armée nationale à Madagascar était indissociable des concepts de nationalisme et d'indépendance. Au désengagement politique aurait dû correspondre le désengagement militaire. Mais le nouvel Etat était encore incapable de mettre en place une armée qui puisse assurer à la fois sécurité intérieure et défense extérieure. L'idée de défense commune suppose donc un certain partage des tâches: à l'armée nationale la responsabilité de la sécurité intérieure, aux forces françaises celle de la défense extérieure, dans le cadre des accords de coopération. La coopération en matière militaire prévoit, outre une aide à la formation des cadres et une aide en matériel, le maintien sur place des forces françaises et la disposition des bases, ainsi qu'une politique concertée sur les matières premières et produits stratégiques.

Le point essentiel de la coopération en matière militaire réside cependant dans l'octroi de bases. Ainsi l'accord de défense franco-malgache du 27 juin 1960 reconnaît à la France la « libre disposition de cette base(Diego-Suarez) ainsi que la libre circulation dans les eaux territoriales et dans l'espace aérien malgaches ». D'autres installations militaires sont mises à la disposition de la France en différents points de l'île »dans le cadre des nécessités de la défense de Madagascar et pour permettre à la République

française de remplir ses engagements en matière d'assistance et de soutien logistique des forces armées malgaches ».

L'importance de la baie de Diego-Suarez n'est plus à démontrer. Proche de la côte orientale de l'Afrique, au centre du sud-ouest de l'Océan Indien, elle occupe une position de relais vers l'Extrême-Orient, le Pacifique et l'Antarctique. Elle prend une importance plus grande encore dans le cas où la route de la Méditerranée est dangereuse ou fermée, et où les navires sont obligés de passer par la route du Cap ». La France est ainsi toujours en mesure de mener une action hors de l'hexagone, mais aussi de garantir la protection de ses intérêts et de conforter son influence malgré la décolonisation.

Mais cette présence française et le comportement habituellement directif du français, furent de nouveau ressentis par la frange « intellectuelle » de la population comme du néocolonialisme. Le mouvement de protestation estudiantine du 13 mai 1972 entraîne l'abrogation des accords de coopération de 1960. Un accord général, des nouvelles conventions et dispositions sont signés le 4 juin 1973, pour régir les rapports d'« une coopération renouvelée, fructueuse et durable »*. Ainsi sur le plan économique, Madagascar quitte la zone franc; et en matière militaire, « les responsabilités de défense commune exercées depuis le 27 juin 1960 par la République française, sont désormais totalement prises en charge par la République malgache »*. Les forces françaises, terrestres et aériennes, devront donc avoir évacué le territoire malgache avant le 1er septembre 1973. « La base de Diego-Suarez, partie intégrante du territoire national, relève entièrement de la souveraineté malgache. La République malgache en assure seule la défense. » La marine française ne dispose plus que de « facilités renouvelables annuellement par tacite reconduction ». Ces facilités sont limitativement énumérées et ne pourront « en aucun cas être utilisées dans des buts contraires aux objectifs fondamentaux de la politique malgache fondée sur la neutralité et les principes de coexistence pacifique ».* D'une manière générale, les liens établis par ces nouveaux accords du 4 juin 1973 sont beaucoup moins étroits et peuvent facilement être modifiés ou même abrogés. Ces accords sont toujours valables, la coopération française à Madagascar se poursuit dans les domaines économique, scientifique et culturel. Elle s'est même renforcée depuis 1980, l'aide soviétique s'étant révélée assez décevante. La France reste aujourd'hui le premier partenaire européen de Madagascar, et l'enseignement du français connaît un nouvel essor après la période de malgachisation importante. En matière militaire également, la France aide le pays en fournissant du matériel radio, des véhicules neufs et d'occasion, à l'armée et à la gendarmerie.

L'adhésion de Madagascar dans le mouvement des pays non-alignés, l'a automatiquement emmené à soutenir la résolution des Nations Unies qui déclare l'Océan Indien « zone de paix ». Or, les Occidentaux, dans leur ensemble, sont plutôt opposés à ce projet de zone, lequel selon eux, vise clairement à les exclure de la région. Car, si pour les Etats-Unis, leur présence est nécessaire pour maintenir, ici comme ailleurs dans le monde, l'équilibre stratégique entre les deux blocs, et assurer la sécurité des routes maritimes vitales pour l'Occident et le « monde libre », la France elle, se trouve dans une position quelque peu différente. Elle est en effet concernée par le problème à trois titres: en tant que membre permanent du conseil de sécurité, d'une part; et d'autre part, en tant qu'utilisateur maritime et Etat « riverain » du fait de ses possessions dans le canal de Mozambique et à la Réunion. Elle estime ainsi que si l'instabilité régnant dans la région ne permet pas d'envisager le retrait des puissances extérieures, sa présence empêche la double hégémonie soviéto-américaine, et évite donc l'affrontement entre les deux grands.

Concernant ses ouvertures à l'est durant sa deuxième République, Madagascar tente de maintenir la balance la plus égale possible entre Moscou et Pékin. Avec Antananarivo, on peut dire que l'Union soviétique et la Chine sont parties de zéro. Jusqu'en 1972, le pays était resté une chasse gardée de son ancienne métropole. Depuis, une série d'accords de coopération ont été signés avec Moscou, tous dans des domaines civils. Caractéristiques de cette coopération nouveau style: du commerce « mutuellement avantageux »; des ventes de biens d'équipement (tracteurs, véhicules, avions de transport...) à des conditions défiant toute concurrence. Pas de projet industriel; l'accent mis sur les échanges culturels (bourses d'études, quinzaines de cinéma, troupes artistiques, livres...); et la cession, également avantageuse d'un matériel militaire lourd, que Madagascar estime nécessaire pour faire face à la menace sud-africaine.

Une des seules contreparties visibles à cette aide, est un droit de trafic pour l'Aéroflot, qui assure une liaison intercontinentale hebdomadaire avec Antananarivo; et une certaine compréhension pour le folklore politique soviétique, gestes que la classe politique malgache consent également pour la plupart de ses nouveaux partenaires. Mais ni bases, ni droits de pêche, car malgré les sollicitations répétées, RATSIRAKA a toujours refusé l'accès de Diego-Suarez aux bâtiments soviétiques. Les Malagasy semblent d'ailleurs apprécier que l'URSS s'en tienne encore, dans l'Océan Indien, à une stratégie essentiellement défensive (au contraire des américains).

A Madagascar, la Chine populaire avait tenté une entrée en force après la chute de la première République en 1972, et l'effacement de la France. Elle a pris de l'avance dans la Grande Ile sur l'URSS : livraisons de camions, fabrique d'allumettes, usines de poche pour matériels agricoles, soins médicaux et pharmacopée, remise en état de la route nationale reliant Antananarivo et Toamasina (Tamatave), apports techniques dans l'amélioration des cultures du riz et des légumes... Une coopération de style « léger », mais louée en général pour sa capacité d'adaptation au milieu, et l'abnégation de ses agents.

Les relations de Madagascar avec son voisinage sont marquées par l'histoire. Madagascar est un élément de l'ensemble francophone du sud-ouest de l'Océan Indien, ensemble hétérogène qui comprend un département d'outre-mer français (la Réunion) et des Etats issus les uns du tout premier empire colonial français (Maurice et les Seychelles), et du second (les Comores et Madagascar), autant d'éléments qui n'ont les mêmes rapports ni avec la France, ni avec l'ensemble culturel francophone. Une communauté régionale des pays du sud-ouest de l'Océan Indien n'est ainsi donc pas concevable sans la Grande Ile, car les autres sont concurrentes. Mais bien que, par ses dimensions et son peuplement relativement modeste, Madagascar fournit produits agricoles et matières premières aux petites îles voisines, une coopération régionale ne peut pas réellement fonctionner, vues les difficultés provenant en particulier des faibles ressources de chacun de ces pays, et des productions souvent similaires, donc plus concurrentes que complémentaires. En outre, si un Etat, se croyant plus important, tente de jouer un rôle moteur dans la mise en place de cette coopération, il ne peut cependant prétendre devenir une quelconque puissance régionale. Le Chef d'Etat malgache veille d'ailleurs à ce que Madagascar ne puisse apparaître aux yeux des autres îles de l'Océan Indien comme une puissance ayant une quelconque volonté d'hégémonie.

Du point de vue politique économique, Madagascar devait solliciter l'aide de la Banque Mondiale (BM) et du Fond Monétaire International (FMI), lesquels depuis 1984, lui octroient les fonds financiers nécessaires pour son développement. Non sans grandes

difficultés, les dirigeants du pays tâchent de positiver leur politique dans le sens exigé par le diktat imposé de la politique de l'ajustement structurel. Reconnu « bon élève » par les bailleurs de fonds vers la fin des années 80, Madagascar était sur le point de franchir le dernier obstacle de la récession économique. Malheureusement, le vent de la << démocratisation >> soufflant sur le continent africain francophone ne l'a pas épargnée, coupant net l'élan d'une croissance économique qui s'aurait nettement positive.

L'archipel des Comores est situé dans l'Océan Indien, à l'extrême nord du canal de Mozambique. Il est essentiellement composé de quatre îles principales : Grande Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte. Ancienne colonie française, il est devenu indépendant en 1975, à l'exception de Mayotte, dont la population a préféré rester sous-tutelle française. Les trois autres îles constituent alors la République Fédérale Islamique des Comores, pour une superficie de 1900 km², et une population de 630000 habitants.

Pas plus que sa superficie et sa démographie, l'économie de ce pays, basée essentiellement sur une industrie de tourisme encore peu développée, et l'exportation de vanille, girofle, plantes à parfum qui n'ont que le marché qu'on veut bien leur consentir, ne donne aucune valeur à son rôle géopolitique. Pour comprendre son caractère d'Etat sous haute surveillance, il faut combiner positions culturelle et géographique, et prendre en compte une instabilité politique structurelle qui permet les jeux d'influence.

Situé entre l'Afrique et Madagascar, l'archipel a constitué un pont par où a progressé la civilisation swahili. Les marins yéménites qui sont venus peupler le littoral nord de la Grande Ile, ont transité par l'archipel, une raison pour laquelle d'ailleurs il est peuplé de musulmans. Par contre, les îles de Mayotte et de Mohéli ont servi de terre d'asile à des chefs malgaches vaincus dans des luttes intestines. D'où la variété du peuplement, combinant un fond bantou, des vagues d'originaires d'Arabie puis du nord-ouest malgache, et de petits groupes d'Indiens musulmans que l'on retrouve également à Tanzanie.

Occupant l'issue nord du canal de Mozambique, les quatre îles de l'archipel comorien sont un point de surveillance d'une route pétrolière qui reste l'un des grands axes des échanges mondiaux. Mayotte, grâce à sa barrière de récifs, peut être un remarquable site portuaire. C'est pourquoi la France continue à voter, même seule, contre les différentes résolutions votées annuellement par l'assemblée générale de l'ONU, l'invitant à « rechercher une solution équitable au problème, qui respecte l'intégrité territoriale et l'unité politique » de l'archipel.

Comme la plupart des anciennes colonies, les Comores ont également signé des accords de coopération économique et de défense avec la France. L'appartenance de Mayotte à la République française, ne fait donc que faciliter les tâches de cette dernière, quant à l'application de sa part, des accords de défense. D'ailleurs, l'application du nouveau Droit de la Mer à ses possessions insulaires, fait de la France la première puissance maritime du sud-ouest de l'Océan Indien, avec une zone économique exclusive de 2,8 millions de km², la Réunion comprise.

Comme les autres Etats insulaires de la région, l'Etat Comorien revendique également la possession des îles éparses dont l'archipel des Glorieuses, qui, sous la colonisation française, relevait de la même administration que la colonie de Mayotte et les protectorats de la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Néanmoins, le retour de Mayotte dans les

giron de sa République constitue sa principale revendication auprès de la France. En effet, l'île de Mayotte constitue un cas original de possession française. Colonie depuis 1841, alors que les trois autres îles comoriennes ne le sont que depuis 1886, Mayotte a été incluse dans le TOM des Comores, créé en 1946. En 1975 elle refuse d'unir son sort au nouvel Etat indépendant et souhaite devenir département français. Le gouvernement de l'hexagone lui dote alors du statut de « collectivité particulière de la République ».

L'île faisant ainsi partie intégrante de la République Française, la loi précise que la population de Mayotte sera consultée si le Conseil général en fait la demande à la majorité des deux tiers, sur le maintien du statut défini aux articles réservés à ce sujet, ou sur la transformation de Mayotte en département ou, éventuellement, sur l'adoption d'un statut différent.

L'histoire contemporaine de la politique intérieure de l'Etat comorien a été marquée essentiellement par les fréquents coups d'Etats présidentiels et renversements gouvernementaux, auxquels a participé activement le mercenaire d'origine française Bob Denard, et dont la dernière action a permis à la France de mettre en évidence ses capacités à respecter les accords de défense. Les forces armées comoriennes se résument à un bataillon de garde présidentielle formée et assistée par la France. Ni marine. Ni aviation.

Dans l'hémisphère austral, l'île **Maurice** occupe une position privilégiée non seulement dans le domaine géographique, mais aussi dans le secteur économique où ses très bons résultats ont suscité l'admiration des organisations internationales.

Trait d'union entre l'Afrique et l'Asie, et point de rencontre entre l'Orient et l'Occident, l'île Maurice a vu passer au cours des siècles bien de navires et autant de cultures différentes. Les Portugais ont été les premiers à s'installer durablement sur cette terre de l'Océan Indien. Puis pour des causes encore mal éclaircies, ils se désintéressent de cette région, et sont remplacés par les Hollandais à la fin du XVIème siècle. Ces nouveaux arrivants y fondent une colonie qu'ils nomment « Maurice » (Mauritius), en l'honneur de Maurice de Nassau, capitaine général des armées de Hollande. Ils organisent l'exploitation forestière de bois d'ébène, et introduisent la culture de la canne à sucre, du café et des épices. Une main-d'oeuvre abondante leur est fournie par la traite d'esclaves de Java et des Indes, ainsi que par le transfert de bagnards en provenance des Pays-Bas. Mais les nombreux heurts qui opposent les travailleurs asiatiques aux prisonniers européens, et la chute des cours de l'ébène, dégradent progressivement la situation, et précipitent le départ des Hollandais vers le cap de Bonne-Espérance. La relève est prise par les Français qui sont déjà installés depuis quelques années, à une deux-centaine de kilomètres à l'ouest sur l'île Bourbon, actuellement l'île de la Réunion. Des pionniers français y implantent de nouvelles cultures vivrières. L'administrateur Mahé de La Bourdonnais crée la ville de Port-Louis, et favorise le développement du peuplement de l'île. D'importants flux migratoires amènent des Indiens en provenance du comptoir de Pondichéry, des Chinois et des Malgaches. Le pays reçoit aussi des esclaves du Mozambique et de l'Afrique occidentale. La colonie de Blancs, dont la communauté devient très vite minoritaire, épousent des femmes asiatiques et africaines. Les enfants issus de ces unions sont affranchis. Le métissage s'installe. Il génère une société d'hommes et de femmes libres, décidés à se mélanger et à cohabiter d'une façon harmonieuse.

Puis la France napoléonienne vaincue est contrainte de céder sa colonie à l'Angleterre. Un nouveau courant de migration fait venir des familles en provenance de différentes contrées de l'Empire britannique, en particulier de l'Inde et du Pakistan. Tous ces nouveaux habitants apportent d'autres richesses, comme la culture du thé. Le pays parachève la formation de son étonnant creuset culturel. Il devient indépendant le 8 novembre 1965 au sein du Commonwealth.

L'histoire a ainsi façonné la mosaïque humaine de cette région de peuplement. Dans cette « planète » en miniature de 1865 kilomètres carrés, vivent environ 1050000 habitants composés d'Hindous, de Tamouls, de Sri Lankais et de Pakistanais formant la communauté majoritaire (60%) indo-mauricienne; puis des métis, des Chinois, des Vietnamiens, des Malgaches, des Blancs et des Noirs originaires de familles tribales très diversifiées.

Atteinte de plein fouet par les deux chocs pétroliers, l'île connaît au début des années 80 une situation économique désastreuse. Maurice traverse alors une véritable crise d'identité qui la conduit à désavouer le parti au pouvoir depuis l'indépendance. Le nouveau Premier Ministre et son ministre des Finances, tous deux issus de la gauche, acceptent alors le traitement de choc imposé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Mondiale(BM): austérité budgétaire, libéralisation des prix et mise au pas de la fonction publique.

1982, la Grande Bretagne commence à négocier le retour de Hong-Kong à la Chine et la chance sourit à l'île Maurice. Les capitaux hong-kongais et taiwanais, inquiétés par les discussions sino-britanniques, s'engouffrent dans la zone franche mauricienne qui végétait depuis sa création dix ans plutôt. Le succès est immédiat. Une main-d'oeuvre bon marché et bilingue(anglais et français), un environnement politique stable, des structures d'accueil satisfaisantes grâce à la zone franche, et des débouchés possibles sur le marché européen en raison des accords de Lomé qui suppriment les droits de douane et les quotas à l'entrée des produits mauriciens dans la CEE, constituent les atouts majeurs du pays.

Encouragés par ces premiers succès, les Mauriciens décident à leur tour d'investir l'argent venu du sucre dans l'industrie naissante. C'est alors que l'île vit un véritable décollage économique: un taux de croissance approchant les deux chiffres, une nette réduction de l'inflation, une situation presque de plein emploi. Les réserves en devises de la Banque centrale augmentent, et l'île Maurice peut même s'offrir un remboursement avant terme du reliquat du prêt en eurodollars accordé en 1982. Même la fiscalité s'améliore.L'île Maurice a quitté les rangs des pays en voie de développement et tourne résolument le dos à l'Afrique. Son nouveau modèle, c'est Singapour. Son ambition, c'est d'être comptée parmi les nouveaux pays industrialisés.

Mais vers la fin de la décennie, l'île commence à ressentir les effets néfastes d'un décollage économique trop rapide. D'abord au niveau de la main-d'oeuvre. La situation de plein emploi oblige les entreprises à augmenter les salaires car les employés n'hésitent pas à passer chez un concurrent pour un meilleur salaire. D'autre part, des réflexes anti-productifs tel l'absentéisme, se développent parmi la population. Cette tension sur les salaires a relancé l'inflation et décourage les nouveaux investisseurs. Autre problème, l'ultra spécialisation de la zone franche, axée à plus de 80% sur le textile, car la rapidité de l'évolution n'a pas donné aux dirigeants le temps de penser à une

stratégie industrielle. Troisième sujet d'inquiétude, la détérioration de l'environnement provoquée par les déchets industriels. Une dégradation qui pourrait décourager le tourisme si rien n'est entrepris.

Emploi, zone franche, tourisme, les trois atouts principaux de l'île Maurice sont donc menacés et le pays se trouve confronté à une période de transition.

Conscientes de la situation, les autorités abordent les problèmes avec optimisme, et pensent à faire franchir à l'île une étape supplémentaire dans l'industrialisation. Formation, diversification industrielle, modernisation de l'agriculture, protection de l'environnement, recherche de nouveaux marchés, sont encouragés pour la réussite de cet ambitieux programme, auquel s'ajoutent plusieurs projets qui devraient permettre à l'île d'acquérir une dimension régionale: participation très active dans la constitution de la Commission de l'Océan Indien (COI), et création de structures visant à transformer le pays en plaque tournante financière (banques offshores, bourse des valeurs). Des mesures qui rapprochent encore l'île Maurice des nouveaux pays industrialisés d'Asie du Sud-Est, et sont révélatrices de l'optimisme d'une majorité de Mauriciens.

Mais si l'essentiel du pays semble acquis à l'idée de la marche en avant, deux questions préoccupent encore les esprits. L'île Maurice parviendra-t-elle, seule, à assumer son pari sur la modernité ? et combien de temps durera la période de transition dans laquelle le pays vient d'entrer ?

On ne peut parler de la situation géopolitique de l'île Maurice, sans mentionner son bras de fer avec la Grande Bretagne sur la possession de l'île de Diego-Garcia. En effet, la question de l'excision de l'archipel des Chagos du territoire national mauricien est encore aujourd'hui l'objet d'un litige entre les gouvernements mauricien et britannique, en même temps qu'un sujet de dissension interne dans la vie politique mauricienne. Pratiquée au moment de la décolonisation de l'île, cette partition semble avoir fait l'objet d'un chantage à l'indépendance et elle a été vivement reprochée aux tenants du pouvoir à l'époque par leurs adversaires. A l'aspect territorial de la question, puisqu'on peut considérer qu'il y a eu atteinte à l'inviolabilité des frontières, s'ajoute une dimension humaine: il y a eu violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et déplacement des habitants de Diego-Garcia. En effet, par l'accord du 30 décembre 1966, le Royaume-Uni a cédé Diégo-Garcia aux Etats-Unis par un bail de cinquante ans, avec possibilité de renouvellement pour vingt ans, pour une utilisation dans un but défensif par les deux alliés du territoire insulaire qui restera cependant sous souveraineté britannique. Il s'agit donc bien toujours d'une colonie britannique. Et en compensation, l'île Maurice devenue indépendante, reçut un don additionnel de trois millions de livres sterling, somme qui sera employée pour des projets de développement à préciser par les gouvernements mauricien et britannique. Mais dès les premiers projets de base militaire préparés par les Etats-Unis, il semble avoir été décidé que les îles devaient être débarrassées de leurs habitants. Les « Ilois » de Diégo-Garcia ont donc été déplacés à l'île Maurice entre 1965 et 1971. Une indemnité a été versée au Gouvernement mauricien par le Royaume-Uni en 1972 pour faciliter la réinsertion de cette population. Mais les difficultés diverses de l'île Maurice ont fait que les ex-habitants de Diégo-Garcia ont été abandonnés à leur sort et se sont trouvés dans un état de misère croissante. Puis en 1982, les négociations anglo-mauriciennes ont abouti à un accord octroyant aux Ilois cinq millions de livres sterling. En contrepartie, ils ont dû s'engager à n'intenter aucune action future pour réclamer une nouvelle compensation.

Mais la question de la souveraineté mauricienne sur l'archipel des Chagos n'a pas été réglée, alors que les installations réalisées à Diego-Garcia laissent à penser que les Américains n'ont aucune intention de restituer l'archipel à l'île Maurice. D'ailleurs, ils ne se sentent pas concernés par le problème qui, pour eux, est un conflit strictement bilatéral entre le Royaume-Uni et l'île Maurice.

L'île Maurice revendique également la possession de Tromelin, l'une des îles éparses.

Situées à un millier de kilomètres au nord de Madagascar, **les Seychelles (îles)**, Etat archipelagique de l'Océan Indien, est constitué principalement d'un grand lagon corallien. Il est constitué de plusieurs petites îles qui totalisent une superficie de 453 kilomètres carrés, occupés à peine par une centaine de millier d'habitants.

Découvert par les navigateurs portugais, l'archipel a été occupé par les français au XVIII^{ème} siècle, mais leur a été enlevé par les anglais pendant les guerres napoléoniennes. Les îles Seychelles furent placées sous contrôle de la colonie de Maurice avant de devenir une colonie séparée. Elles accèdent à l'indépendance en 1976 et deviennent membre du Commonwealth. Comme tous micro-Etats nouvellement indépendants, les Seychelles intéressent les puissances militaires à cause de la situation géographique privilégiée qu'elles occupent dans l'Océan Indien. Sa coopération avec l'Union soviétique n'a quand-même pas pris de proportions notables. Le Chef du minuscule Etat F.A RENE qui a succédé à J. MANCHAM par un coup d'Etat, ne cesse d'affirmer que « l'Océan Indien n'appartient pas aux superpuissances, pas plus à Washington qu'à Moscou ». Néanmoins, il permet aux navires de la flotte soviétique de faire escale à Mahé, à condition d'en demander chaque fois l'autorisation. D'ailleurs, le pays accepte également les visites de nombreux navires de guerre américains ou français, et ce, jusqu'à accorder aux Etats-Unis l'installation d'une base d'observation de satellites dans l'île de Mahé. Quant à la France, elle a établi des liens de coopération avec le gouvernement seychellois, bien que cet Etat reste toujours membre du Commonwealth. L'aide française aux Seychelles a donc rattrapé l'aide britannique dès 1978; elle est d'ailleurs, toutes proportions gardées, l'une des plus importantes que la France accorde aux pays de la région. Cette coopération s'étend au domaine de la sécurité après la visite à Paris du président F.A. RENE en février 1982. Et au lendemain de la tentative manquée de coup d'Etat de novembre 1982, la France a manifesté son appui en envoyant l'avis-escorteur *Victor-Schoelcher* dans le port de Victoria. Par ailleurs, un accord a été conclu entre les deux Etats, la France mettant à la disposition des Seychelles le patrouilleur *Topaze* pour la surveillance de la zone de pêche, et ayant accepté d'instruire les forces armées seychelloises. Des agents du service de coopération technique internationale de la police furent également envoyés en aide à la police locale.

L'économie seychelloise vit essentiellement du tourisme, et de la pêche thonière. Le pays est membre fondateur de la Commission de l'Océan Indien, plate-forme d'une coopération régionale qui regroupe quelques îles.

République indépendante, les **îles Maldives** constituent le plus petit des Etats de l'Asie du Sud. Il s'agit de dix-neuf atolls, soit quelques deux milles îlots étirés du nord au sud sur une distance de 560 kilomètres, d'une superficie de 298 kilomètres carrés, occupée d'une manière disparate par 200 000 habitants, et située à 400 kilomètres des côtes indiennes. L'archipel des Maldives, tranché par l'équateur, est l'un de ces micro-Etats insulaires, vivant du tourisme international. Il occupe dans l'Océan Indien une position stratégique entre l'Inde et la base américaine de Diègo-Garcia.

Vieille terre islamisée, sultanat indépendant des siècles durant, les Maldives sont un monde de métissage culturel continu, marqué par l'influence des marchands arabes, par celle de l'Inde, et par celle du Shri Lanka, car ses premiers occupants auraient été des bouddhistes cinghalais.

Protectorat britannique depuis la fin du XIXème siècle, l'archipel est devenu indépendant depuis 1965, sous un régime de république constitutionnelle présidentielle.

La Réunion, occupée par la France depuis 1638, est peuplée de 500 000 habitants. Largement subventionnée par la métropole, elle contraste par un niveau de développement nettement supérieur à celui de ses voisins. L'absence d'une population locale d'origine et les conditions économiques relativement favorables font qu'il n'y a pas de revendications indépendantistes à la Réunion. Le Parti communiste réunionnais réclame seulement davantage d'« autonomie ». Par ailleurs, aucun des Etats voisins ne manifeste une propension de revendiquer la souveraineté de la France sur l'île. La France y occupe donc une position relativement sûre. Ceci explique la place prise par l'île dans le dispositif militaire français en Océan Indien, avec la mise en place à Saint-Denis, capitale de l'île, du Commandement supérieur des Forces françaises de la zone sud de l'Océan Indien (FAZSOI), ayant la responsabilité de la défense de la Réunion, des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) des îles éparses, et de Mayotte. La Réunion représente ainsi l'un des « bastions » de la France dans l'Océan Indien.

Les îles éparses sont au nombre de cinq. Quatre d'entre elles, situées dans le canal de Mozambique: l'archipel de Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa, sont revendiquées par Madagascar. Plus ou moins rattachées à la Grande Ile au temps de la colonisation, ces îles en avaient été détachées par décret du 1er avril 1960, c'est-à-dire moins de deux mois avant l'indépendance obtenue le 26 juin de la même année. Elles sont minuscules, sans ressources et pratiquement inhabitables, l'une étant même recouverte à marée haute. La décision du gouvernement malgache d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 200 milles marines, a conduit la France, depuis novembre 1973, à les faire occuper par des petits détachements symboliques de gendarmerie, et des missions météos.

Elles sont d'un point de vue stratégique des stations de transmission et des postes d'écoute. On étudie également la possibilité d'y installer des réservoirs de carburant et de centres de repos pour équipages. Ces îles n'ont pas de port. En revanche, toutes ont été équipées de piste d'aviation et peuvent donc devenir des « bases-ricochets » en cas de besoin. Leur statut n'est guère précisé. Elles ne sont ni DOM ni TOM, et ne sont rattachées à aucune collectivité territoriale. Le préfet de la Réunion les administre en tant que délégué du gouvernement. La France se borne à réaffirmer sa souveraineté sur ces îles, et par décret du 3 février 1978, a créé une zone économique exclusive de 381000 kilomètres carrés, pour à peine une cinquantaine de kilomètres carrés de terrain.

Les Terres australes et antarctiques françaises(TAAF) comprennent les îles Saint-Paul et Amsterdam, Kerguelen, l'archipel Crozet et la Terre-Adelie. D'abord rattachées au Gouvernement général de Madagascar, ces îles ont été constituées en territoire d'outre-mer. L'absence de population autochtone et la situation géographique de ces îles mettent la France à l'abri de toute intention de manifestation d'indépendance, ou de revendications territoriales de la part d'Etats voisin.

CONCLUSION

L'histoire plus approfondie permet de se rendre plus à l'évidence que l'Océan Indien fut principalement dominé par le Royaume-Uni et la France. Les colonies britanniques ont été émancipées plus tôt que celles françaises. D'autre part, les accords de défense signés entre le Royaume-Uni et les Etats nouvellement indépendants ont presque tous été vidés de leur contenu par la décision de retrait des forces britanniques à l'est de Suez en 1967. Les liens établis à l'intérieur du Commonwealth se sont un peu distendus entre l'ancienne métropole et les jeunes Etats.

Au contraire, la France est encore aujourd'hui « puissance possédante » dans l'Océan Indien. Et les accords d'aide et de coopération qu'elle a signés avec d'anciennes colonies même anglaises, lui donne un rôle important à jouer dans la région.

A vrai dire, c'est leur position insulaire qui caractérise aujourd'hui les possessions tant françaises qu'anglaises dans l'Océan Indien. Sans doute, les îles ont été tardivement décolonisées en raison de faiblesses structurelles, de handicaps géographiques et humains qui auraient fait penser que leur indépendance pourrait être difficilement viable. La plupart sont devenues indépendantes dans la décennie 1965-1975. Et si leur émancipation s'est réalisée durant la même période, certaines îles sont restées possessions françaises ou britanniques. C'est loin d'être un accident de l'histoire, car à l'heure où la sécurité de l'occident ne se joue plus uniquement dans l'Atlantique Nord, ni même dans la Méditerranée, mais sur l'ensemble de la planète, l'Océan Indien qui reste encore le seul océan auquel aucune des grandes puissances ne peut prétendre entièrement dominer, joue un rôle stratégique très important, compte-tenu des nouvelles données de la situation internationale des années 80, à savoir une « globalisation » des intérêts du monde dit libre.

BIBLIOGRAPHIE

- OUVRAGES:

- Hervé COUTAU- BEGARIE

« Géostratégie de l'Océan Indien »

Bibliothèque Stratégique . Edition FEDN / ECONOMICA 1993

- Hélène MAZERAN

« Océan Indien : enjeu pour l'occident »

Edition PUF 1987

- Philippe LEYMARIE

« Océan Indien : le nouveau coeur du monde »

Edition KARTHALA 1981

- PERIODIQUES:

- DEFENSE NATIONALE de juin 1989

page 115 : « La COI: une nouvelle forme de coopération régionale » par H. Mazéran

- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERANEENS

n° 2463 du 22/01/1993